

NISSIM SAGUEZ



Nissim Saguez naît le 2 juillet 1897 à Brousse, aujourd'hui Bursa, dans l'Empire ottoman. Il est le fils de Samuel Saguez et de Sultana Saguez, née Navon. Issu d'une famille de commerçants, il apprend dès son plus jeune âge le métier de bottier. Il épouse Sabbah Eugénie, surnommée Doudou, née à Constantinople le 15 décembre 1898, fille d'Isaac Sabbah et d'Eugénie Sabbah, née Siniourou. En 1913, alors qu'il n'a qu'une quinzaine d'années, Nissim quitte l'Empire ottoman pour s'installer en France¹. Les documents réunis plusieurs années plus tard dans son dossier de naturalisation permettent de reconstituer avec une assez grande précision son parcours résidentiel. Il s'établit d'abord au 73, rue de la Roquette, à Paris, où il demeure environ une année, puis réside pendant deux ans au 74, rue Sedaine. Il habite ensuite durant deux années au 48, rue Basfroi avant de s'installer, en 1918, au 78, rue Sedaine, où il reste jusqu'en 1927. Il exerce alors le métier de bottier puis celui de marchand ambulant.

Lorsque la Première Guerre mondiale éclate en août 1914, Nissim demeure sujet de l'Empire ottoman. Sa situation juridique se transforme quelques mois plus tard lorsque celui-ci entre en guerre aux côtés des Empires centraux. À partir de novembre 1914, les sujets ottomans présents sur le territoire français appartiennent en principe à une puissance ennemie et sont soumis à une surveillance particulière. Certains sont éloignés de leur lieu de résidence ou internés dans des dépôts destinés aux civils ressortissants des États ennemis. Les autorités françaises ne traitent cependant pas l'ensemble des sujets ottomans de manière uniforme. L'Empire est composé de populations aux appartenances religieuses et nationales diverses, dont les relations avec le gouvernement de Constantinople sont appréciées différemment. Les Arméniens, certains autres chrétiens d'Orient ainsi que les Juifs ottomans peuvent ainsi faire l'objet d'un traitement distinct de celui réservé aux autres sujets d'une puissance ennemie. Les autorités françaises procèdent par ailleurs au recensement des Ottomans présents sur le territoire et examinent individuellement certaines situations.

Le dossier de Nissim permet d'observer concrètement cette politique. Il n'accomplit aucun service militaire pendant la guerre, ni en France ni dans son pays d'origine. Dans une déclaration établie le 6 mai 1929, il certifie n'avoir « *accompli aucun service militaire, tant en France que dans [son] pays d'origine* »². L'administration revient sur cette question lors de l'instruction de sa demande de naturalisation. Dans une lettre adressée le 26 juin 1930 au garde des Sceaux, le préfet de l'Aisne rappelle que Nissim vivait à Paris pendant le conflit et précise que, bien qu'« *appartenant à une*

¹ Notice de demande de naturalisation complétée par le préfet de l'Aisne, (7 mars 1930), dossier de dénaturalisation de Saguez Nissim, BB/27/1441, AN de France

² Attestation sur l'honneur de Nissim Saguez sur le service militaire (6 mai 1929), dossier de dénaturalisation de Saguez Nissim, BB/27/1441, AN de France

nation ennemie », « étant israélite, il n'a pas été considéré comme belligérant et n'a pas été envoyé dans un camp de concentration »³.

La formule est particulièrement significative. Le terme de « camp de concentration » appartient ici au vocabulaire administratif de la Première Guerre mondiale et désigne les lieux d'internement réservés aux civils considérés comme ressortissants de puissances ennemies. Il ne doit naturellement pas être confondu avec le système concentrationnaire développé ultérieurement par l'Allemagne nazie. Dans le cas de Nissim, le document établit surtout que son appartenance au judaïsme a explicitement été prise en considération par les autorités françaises pour ne pas l'assimiler à un ressortissant ottoman belligérant.

Au lendemain de la guerre, Nissim et Doudou poursuivent leur installation en France et y fondent leur famille. Leur première fille, Suzanne, naît à Paris le 16 avril 1919. Une seconde fille, Eugénie, voit le jour le 24 octobre 1921. Cette dernière acquiert la nationalité française le 3 décembre 1926 à la suite d'une déclaration souscrite par son père auprès de la Chancellerie. En 1925, Nissim entreprend une première démarche afin d'obtenir lui-même la nationalité française. Cette demande n'aboutit toutefois pas. Les documents conservés dans son dossier permettent désormais de mieux comprendre cet échec. Après avoir déposé sa demande alors qu'il réside encore à Paris, Nissim quitte momentanément la capitale pour Mers-sur-Mer⁴. Il affirme n'avoir ensuite reçu aucune nouvelle de son dossier et avoir adressé une réclamation. Lorsque l'administration reprend la procédure quelques années plus tard, aucune trace de cette première demande n'est retrouvée à la Chancellerie. Nissim doit donc reconstituer son dossier. Rien n'indique ainsi que l'abandon de cette première procédure résulte d'un refus de naturalisation. La famille est parallèlement frappée par un drame. Suzanne meurt en 1925 des suites d'une maladie. D'après les souvenirs transmis dans la famille et recueillis auprès de Martine Sayag, petite-fille de Nissim et Doudou, la disparition de l'enfant aurait contribué à la décision du couple de quitter Paris. Les Saguez disposent alors de liens familiaux à Saint-Quentin et choisissent de s'y installer.

Un certificat de domicile établi par le commissaire central de police de Saint-Quentin le 13 avril 1929 permet de dater précisément leur arrivée. Nissim, toujours désigné comme étant de « nationalité ottomane », réside au 2, rue Bisson depuis le 10 octobre 1927⁵. Cette petite rue perpendiculaire à la rue d'Isle se situe dans un secteur où vivent plusieurs familles juives de la ville. À Saint-Quentin, Nissim développe son activité de marchand forain. Il se spécialise notamment dans la vente de linge et de produits textiles. Son métier l'amène à fréquenter les foires de la région, notamment celles de Soissons, Laon et Chauny. Durant la saison estivale, la famille séjourne pendant plusieurs semaines sur le littoral de la Manche, où Nissim participe notamment aux foires de Mers-les-Bains et du Tréport⁶. Ces déplacements rythment désormais la vie familiale.

Après l'échec de sa première démarche de 1925, Nissim constitue un nouveau dossier afin d'obtenir la nationalité française. L'enquête administrative menée entre 1929 et 1930 fournit de nombreux renseignements sur la situation du couple et permet surtout d'observer les critères selon lesquels l'administration française apprécie alors l'intégration des étrangers candidats à la naturalisation. Les renseignements recueillis sont favorables. La conduite et la moralité de Nissim sont jugées bonnes et il bénéficie de la considération de son entourage. Dans son avis du 8 mars 1930, le préfet de l'Aisne

³ Lettre du préfet de l'Aisne au garde des Sceaux sur la naturalisation de Nissim Saguez (26 juin 1930), dossier de dénaturalisation de Saguez Nissim, BB/27/1441, AN de France

⁴ *Ibidem*

⁵ Certificat de domicile de la famille Saguez émis par le commissaire de police de Saint-Quentin (13 avril 1929), dossier de dénaturalisation de Saguez Nissim, BB/27/1441, AN de France

⁶ Témoignage de Martine Sayag, petite-fille de Nissim et Doudou Saguez

rappelle que les époux sont arrivés en France en 1913, ont vécu pendant de nombreuses années à Paris avant de s'installer à Saint-Quentin et vivent désormais « *du produit de leur petit commerce* ». Il précise que « *les renseignements recueillis sur le compte des postulants sont bons* » et que « *leur attitude au point de vue national, notamment pendant la guerre, n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière* »⁷.

L'administration s'intéresse également au comportement politique de Nissim et à son attachement à son pays d'origine. Le préfet relève qu'il « *ne s'occupe nullement de politique* » et qu'il « *paraît avoir perdu tout esprit de retour dans son pays d'origine* ». Il conclut : « *je ne puis, dans ces conditions, qu'émettre un avis favorable à la prise en considération de la requête présentée par les époux Saguez* ».

Quelques mois plus tard, dans son courrier du 26 juin 1930 au garde des Sceaux, le préfet emploie une formulation encore plus explicite : Nissim, écrit-il, « *s'est parfaitement assimilé à la vie européenne et cause facilement le Français* »⁸. Le vocabulaire employé est caractéristique des enquêtes de naturalisation de l'époque : l'administration cherche à apprécier non seulement la stabilité économique du postulant, mais également son degré d'« assimilation », sa maîtrise de la langue et son attachement à la France. La question de l'absence de service militaire de Nissim est également examinée. L'administration cherche notamment à déterminer s'il aurait volontairement retardé sa demande de naturalisation afin d'échapper aux obligations militaires. Le préfet écarte cette hypothèse. Sa première demande ayant été déposée dès 1925 et sa disparition n'étant pas imputable au postulant, il considère que l'intention d'éviter le service militaire ne peut lui être reprochée. Doudou doit, de son côté, manifester personnellement sa volonté de devenir française. La naturalisation du mari ne bénéficiant pas automatiquement à son épouse, elle formule sa propre demande. Une déclaration manuscrite conservée dans le dossier en témoigne : « *Je me joins à mon mari et sollicite aussi la naturalisation française.* » Au terme de cette procédure, Nissim et Doudou obtiennent la nationalité française par décret du 4 novembre 1930⁹. Après dix-sept années de présence en France, cette naturalisation constitue l'aboutissement juridique d'un processus d'installation et d'intégration commencé avant la Première Guerre mondiale.

Le 15 janvier 1932, vers 23 heures, Doudou donne naissance à un garçon, Samy, au domicile familial, avec l'assistance d'une sage-femme. Les souvenirs de celui-ci permettent de restituer une partie de la vie quotidienne des Saguez dans le Saint-Quentin des années 1930. Samy décrit un environnement familial heureux, auprès d'un père « aimant » et d'une mère « attentionnée »¹⁰. À partir de l'âge de six ans, il fréquente les cours d'instruction religieuse de la communauté israélite de Saint-Quentin, organisés notamment par le rabbin Bandris et Mordka Trauman.

Cette existence est brutalement interrompue par l'offensive allemande du printemps 1940. Le 10 mai, l'armée allemande envahit les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg avant de pénétrer en France. Quelques jours plus tard, devant l'avancée des troupes allemandes, les autorités ordonnent l'évacuation de Saint-Quentin. Les souvenirs de Samy montrent que Nissim paraît avoir perçu avant même l'arrivée des Allemands le danger particulier que représente le nazisme pour les Juifs. Son fils se souvient qu'il évoquait « *des bruits d'antisémitisme, des bruits de camps, des bruits*

⁷ Avis du préfet sur la demande de naturalisation de Nissim et Eugénie Saguez, (8 mars 1930), dossier de dénaturalisation de Saguez Nissim, BB/27/1441, AN de France

⁸ Lettre du préfet de l'Aisne au garde des Sceaux sur la naturalisation de Nissim Saguez (26 juin 1930), dossier de dénaturalisation de Saguez Nissim, BB/27/1441, AN de France

⁹ Décret de naturalisation de la famille Saguez, dossier de dénaturalisation de Saguez Nissim, BB/27/1441, AN de France

¹⁰ Témoignage filmé de Saguez Samy, recueilli par son petit-fils Stéphane, archives privées Martin Sayag

d'Allemands ». Au moment de l'exode, Nissim charge la camionnette qu'il utilise pour son activité commerciale et quitte Saint-Quentin avec sa famille. Les Saguez rejoignent dans un premier temps Paris et s'installent au 48, rue Basfroï, dans le XI^e arrondissement, dans un appartement prêté par un membre de leur famille. L'entrée des troupes allemandes dans la capitale, le 14 juin 1940, convainc cependant Nissim de poursuivre vers le sud. Les routes étant encombrées par l'exode, les Saguez prennent le train en compagnie d'autres membres de leur famille. Ils parviennent jusqu'à Mimizan-Plage, dans les Landes, où plusieurs familles de réfugiés sont hébergées dans un château¹¹.

Samy, qui n'a alors que huit ans, conserve de cet épisode un souvenir très différent de celui que peut donner rétrospectivement la gravité de la situation : « à Mimizan, on s'est très bien amusé, on pensait même plus à la guerre. On était dans un château, on se promenait près de la plage. On allait très bien. Puis j'ai attrapé les oreillons et j'ai dû rester enfermé ». Après plusieurs semaines, la famille décide de regagner Paris. Nissim envisage alors de retourner à Saint-Quentin afin de récupérer les vêtements et les biens laissés lors de l'évacuation. Mais les conditions du retour ont profondément changé. L'Aisne appartient en grande partie à la zone interdite mise en place par l'occupant et le retour des réfugiés juifs y est particulièrement difficile. Une connaissance déconseille à Nissim de tenter le voyage et lui propose de dissimuler temporairement certaines affaires de la famille. Les Saguez restent donc à Paris et s'installent durablement au 48, rue Basfroï.

À partir de l'automne 1940, les premières mesures antisémites prises par l'occupant et le régime de Vichy bouleversent progressivement leur existence. L'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 impose notamment aux Juifs de la zone occupée de se faire recenser. Nissim en tant que chef de famille se prête à cette obligation et chaque membre de la famille est déclaré¹². Le premier statut des Juifs du 3 octobre 1940, puis celui du 2 juin 1941, participent parallèlement à l'exclusion progressive des Juifs de nombreuses activités professionnelles et économiques. Nissim ne peut plus exercer normalement son activité de marchand forain. Il effectue alors quelques travaux dans le domaine textile auprès de connaissances parisiennes. Doudou, qui ne travaillait jusque-là pas régulièrement, utilise ses compétences de couturière afin de participer aux ressources de la famille. Martine Sayag se souvient que sa grand-mère était considérée comme « une très bonne couturière ». Eugénie travaille également, tandis que Samy poursuit sa scolarité rue Keller, dans le XI^e arrondissement.

Le 20 août 1941, la persécution franchit une nouvelle étape. À la suite de décisions prises par les autorités allemandes, une importante opération d'arrestation est organisée dans le XI^e arrondissement de Paris. Elle vise les hommes juifs âgés de 18 à 50 ans. La veille, les modalités de l'opération ont été discutées entre les autorités d'occupation et la police parisienne. Dès les premières heures du 20 août, l'arrondissement est bouclé. Les stations de métro sont surveillées, les rues contrôlées et les policiers procèdent à des interpellations sur la voie publique ainsi qu'à des arrestations au domicile des personnes recherchées. Vers six heures du matin, des policiers se présentent au domicile des Saguez. Samy, alors âgé de neuf ans, assiste à l'arrestation de son père : *« On se trouvait à la maison. À 6 h du matin, à la porte, la police française a frappé. Elle dit à mon père : "Prenez-vous une petite valise et venez avec nous." Mon père s'est fait une petite valise, et il est parti. »* La famille ne comprend pas encore la nature de l'opération. L'ordre donné à Nissim de n'emporter qu'une petite valise contribue même à entretenir l'idée d'une absence de courte durée. Samy explique : *« On ne comprenait pas exactement ce qu'ils voulaient. On croyait que c'était une vérification d'identité pour savoir les antécédents des gens. On s'est dit, bon, ils vont aller en prison »*.

¹¹ Ibid.

¹² Fiches individuelles de la préfecture de police de Paris de la famille Saguez, Archives du Mémorial de la Shoah

pendant 48 heures, puis ils vont être relâchés. Surtout qu'ils n'ont pas pris de grosses valises mais une petite pour les affaires de toilettes. »

Comme environ 1500 juifs français, Nissim fait partie des 4232 Juifs de diverses nationalités âgés de 18 à 50 ans arrêtés dans le 11^e arrondissement entre le 20 et 25 août 1941. Dès leur arrestation, les Juifs arrêtés sont placés temporairement dans les commissariats de quartier, puis convoyés par autobus au camp d'internement de Drancy qui a été ouvert le 20 mars 1941. A leur arrivée, les personnes arrêtées sont retenues deux heures dans l'autocar, puis ils sont affectés dans les différents étages du camp. Nissim est interné au camp de Drancy le 21 août 1941 où il est installé bloc 4, escalier 15, chambre 10¹³.

Les conditions de vie à Drancy sont très précaires. Pour punir ces internés arrêtés dans le cadre de représailles, les rations alimentaires délivrées sont volontairement faibles pour faire « souffrir » les prisonniers. La faim devient monnaie courante et certains développent des maladies ou des carences liées au manque de nourriture. Malgré ces souffrances quotidiennes, les familles essaient de garder un lien avec les internés. Samy se rappelle être allé plusieurs fois voir son papa : *« On allait voir mon père. Comme il avait le droit d'écrire, mon père écrivait en espagnol un petit mot à ma mère et il disait « je serai à telle fenêtre », et nous on allait regarder la fenêtre. On le faisait sans savoir si c'était lui ou pas lui, ce n'était pas important »*.

Le 12 décembre 1941, comme 298 juifs du camp de Drancy, sur ordre des services de police du SS-Obersturmfuher Theodor Dannecker, Nissim est transféré au camp de Compiègne-Royallieu¹⁴. Sammy se souvient être là aussi aller voir son papa et précise « et après, au bout d'un certain temps, il a disparu. Il est parti en Allemagne. Et quand il est parti en Allemagne, en fin 1942, on n'a jamais eu plus de nouvelles. Il n'a jamais écrit, il n'a jamais rien eu du tout. On n'a jamais reçu de lettres. Jamais ». Le 27 mars 1942, à 17h, un train avec à son bord 565 juifs internés au camp de Drancy, part de la gare du Bourget. A 19h40, le convoi n°1 passe par Compiègne où Nissim monte en compagnie de 547 coreligionnaires. Le train repart direction Auschwitz avec 1112 déportés à son bord, et arrive le 30 mars 1942. A cette époque, les chambres à gaz ne sont pas fonctionnelles. Par conséquent, tous les déportés sont sélectionnés pour entrer au camp, et tatoués des numéros 27533 à 28 664. Nissim reçoit le matricule 28 422¹⁵. Néanmoins, à Auschwitz, la mortalité est terrible : *« En mars 1942, les chambres à gaz n'existent pas encore dans ce camp d'extermination, mais devenus de la main d'œuvre exploitable et exploitée, ces Juifs de France, dont la majorité n'est pas rompue aux travaux physiques, ne survivent pas longtemps : 73% des hommes du Convoi 1 meurent en 6 semaines, et 91% au cours des trois premiers mois, entre avril et août 1942. Selon Serge Klarsfeld, on dénombrerait 32 rescapés en 1945 »*¹⁶. Sur le JO, Nissim est enregistré décédé le 4 avril 1942. L'appel du soir du camp d'Auschwitz du 4 avril confirme cette date puisque ce jour-là, 61 déportés dont 7 du convoi n°1 sont décédés¹⁷. Le nom et le matricule de Nissim apparaissent à la fin de la liste des personnes décédés. Toutefois, les archives ne permettent pas de connaître les causes de sa mort

¹³ Fiche individuelle d'internement à Drancy de Nissim Saguez, FRAN107_F_9_5726_220588, Archives du Mémorial de la Shoah

¹⁴ Fiche individuelle de transfert de Nissim Saguez, FRAN107_F_9_5726_220589_L, Archives du Mémorial de la Shoah

¹⁵ Appel du soir du camp d'Auschwitz du 4 avril 1942 (p.5), « Reports of changes from 19.01.1942 to 19.08.1942 », Archives en ligne du Bad Arolsen

¹⁶ Historique du convoi n°1 sur le site internet du Yad Vashem Israel.

¹⁷ Appel du soir du camp d'Auschwitz du 4 avril 1942 (p.5), « Reports of changes from 19.01.1942 to 19.08.1942 », Archives en ligne du Bad Arolsen.

mais il semble vraisemblable qu'en raison du fort taux de mortalité, Nissim soit décédé de fatigue ou de maladie.

Sa femme, Doudou, sera arrêtée et déportée fin mai 1944 vers Auschwitz où elle sera assassinée dès son arrivée. Ses enfants, Samy et Eugénie, survivront à la guerre.

En 1948, les noms de Nissim et Doudou Saguez ont été inscrits sur la stèle érigée à Saint-Quentin à la mémoire des Juifs saint-quentinois victimes de la persécution et de la déportation.

Document rédigé par les élèves de la Terminale ST2S du lycée Jean Bouin de Saint-Quentin sous la direction de leur professeur d'histoire-géographie, Damien Bressolles.